

**La violence familiale à l'égard des femmes : nature des actes et  
contexte d'émergence  
(Étude de cas)**

**Family violence against women: nature of the acts and context of  
emergence (case study)**

Samira Touafek	Université Larbi Ben M'hidi, Oum El Bouaghi- (Algérie)	<a href="mailto:samtouafek@yahoo.fr">samtouafek@yahoo.fr</a>
----------------	---	--

**Résumé:**

Ce travail a eu pour objectif d'étudier la violence familiale à l'égard des femmes en déterminant la nature des actes violents produits et les contextes de leur émergence. Pour réaliser cet objectif nous avons procédé à une étude de cas effectuée à Constantine portant sur six femmes victimes de violence familiale en utilisant comme moyen de recueil de données les entretiens semi directifs avec analyse de leur contenu (Mucchielli). Les résultats obtenus ont démontré que :

- Les actes violents familiaux à l'égard des femmes englobent les actes violents physiques, psychologiques, verbaux, sexuels mais aussi de la violence économique.
- Les types de actes violents produits sont unidirectionnel (violence conjugale, parentale) et bidirectionnels (violence conjugale, dans la fratrie)
- Les actes violents produits sont tous générationnels et à moindre degré transgénérationnels.
- Il y a trois contextes d'émergence de cette violence : éducatif, relationnel et situationnel circonstancié.

**Mots-clés :** violence familiale, femme victime, nature des actes, contextes d'émergence.

**Abstract:**

**The aim of this work was to study domestic violence against women by determining the nature of the violent acts produced and the contexts in which they occurred. To achieve these objectives, we carried out a qualitative study carried out in Constantine on six women victims of family violence, using semi-structured research interviews with content analysis as a means of data collection. The results obtained demonstrated that :**

**-Violent family acts against women include physical, psychological, verbal, sexual, but also economic violence.**

**-The types of violent acts produced are unidirectional (spousal and parental violence) and bidirectional (spousal and sibling violence)**

**-The violent acts produced are all generational and to a lesser degree trans-generational.**

**There are three contexts for the emergence of this violence: educational, relational and detailed situational.**

**Keywords: : family violence, women victim, nature of acts, context of emergencies**

**1-Introduction :**

Dans le premier article de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 20 décembre 1993 (résolution 48/104), la violence à l'égard des femmes se définit comme : «tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée». ([www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx](http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx)).

En fait, la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de l'homme, et une forme de discrimination à l'égard des femmes. Car elle « traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes, et qu'elle compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes » ([www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx](http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx) ).

En Algérie, comme d'ailleurs dans tous les pays du monde, la violence à l'égard des femmes est considérée comme un vrai problème social qui

préoccupe tout le monde en particulier les acteurs sociaux qui tirent l'alarme sur l'ampleur réelle de ce phénomène. Ceci dit, bien que nous ne possédions pas de statistiques officielles et fiables reflétant la réalité de cette violence au sein de notre société, ce phénomène a commencé à prendre des proportions inquiétantes. D'après la présidente du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), «en seulement 9 mois de l'an 2017, la violence à l'égard des femmes a déjà fait plus de 7500 victimes en Algérie» ([www.aps.dz/algerie/66309-algerie-plus-de-7500-femmes-victimes-de-violence-en-neuf-mois-cndh](http://www.aps.dz/algerie/66309-algerie-plus-de-7500-femmes-victimes-de-violence-en-neuf-mois-cndh)). De même, « les services de la sûreté nationale algérienne ont enregistré, de janvier à septembre 2019, 5620 cas de violence contre les femmes et ont fait état d'une baisse de ces cas de violence par rapport à la même période de l'année 2018, où ils ont enregistré 7061 cas » ([www.algerie360.com/plus-de-5-600-femmes-violentees-durant-les-neuf-premiers-mois-de-2019/](http://www.algerie360.com/plus-de-5-600-femmes-violentees-durant-les-neuf-premiers-mois-de-2019/)).

Toutefois, cette baisse enregistrée dans les actes de violence à l'égard des femmes ne concerne pas la diversité des actes violents produits. Ces derniers comprennent une panoplie variée allant des agressions physiques aux agressions sexuelles. En effet, «durant les neuf premiers mois de 2013, 7010 plaintes ont été déposées dont 266 concernaient des violences sexuelles, notamment des cas de viol, de harcèlement sexuel et d'inceste » ([www.lexpressiondz.com/index.php/nationale/une-loi-penale-simpose-207040](http://www.lexpressiondz.com/index.php/nationale/une-loi-penale-simpose-207040)).

En 2019, la police algérienne a enregistré dans la violence contre les femmes « des cas de violence physique, de coups et blessures volontaires entraînant la mort et d'homicide volontaire outre l'agression, le harcèlement sexuel et la maltraitance. La police a également, recensé, en sept mois de cette même année (2019), 2499 affaires relatives aux coups et blessures volontaires, 461 cas de maltraitance, 232 cas de détournement de mineurs, 7 cas de coups et blessures volontaires entraînant la mort, et 7 cas d'homicide volontaire» ([www.algerie360.com/plus-de-5-600-femmes-violentees-durant-les-neuf-premiers-mois-de-2019/](http://www.algerie360.com/plus-de-5-600-femmes-violentees-durant-les-neuf-premiers-mois-de-2019/)).

Par ailleurs et universellement, la violence à l'égard des femmes se produit dans divers contextes et prend différentes formes dont : le viol ; la prostitution forcée ; la violence dans les conflits armés (le viol systématique) les meurtres d'honneur mais aussi au sein de famille dite violence familiale ou domestique. Cette dernière constitue la forme la plus courante et la plus grave des violences perpétrées à l'égard des femmes vu que «la famille, creuset de l'épanouissement des membres qui la composent, peut paradoxalement devenir un puissant vecteur de violence» (Pourtois, Jean Pierre (2000)), ce qui est traumatisant pour l'individu).

En réalité et dans l'immense majorité des cas, ce sont les femmes qui sont victimes de violence au sein de leur famille, soit de la part de leur conjoint, soit de la part de leur père ou de leur frère.

La spécificité donc, de la violence familiale à l'égard des femmes, se situe dans l'aspect relationnel surtout entre agresseur et victime. Le fait que l'agresseur est un parent ou partenaire intime constitue en lui-même, un traumatisme détruisant le lien et la relation parentale ou d'alliance et cela peut avoir, indéniablement, des conséquences destructrices pour la victime et affecte sa santé psychologique et la rend vulnérable à beaucoup de difficultés et de troubles. En effet, « la puissance traumatique (de la violence) provoque des ravages lorsque l'agresseur est un parent » (**Damiani, Carole (1999), p.77**) et tout acte violent notamment intrafamilial engendre, et ce quel que soit sa forme, une quantité de problèmes physique et/ou psychologique sur la victime, à effet immédiat ou différé.

Toutefois, l'émergence de cette violence familiale à l'égard des femmes ne peut être fortuite et arbitraire, mais il existe des causes et des contextes qui permettent son émergence et même sa persistance. De ce fait, les écrits scientifiques dans ce domaine nous révèlent l'existence de certains éléments interdépendantes tant sur le plan relationnel, que structurel et situationnel qui favorisent la production des actes violents familiaux contre les femmes. Les travaux effectués dans ce domaine ont mis en évidence « l'influence réciproque des attitudes et des réactions de chaque membres de la famille » (**Camadessus, Brigitte (1993), p.138**) dans la genèse des comportements violents familiaux notamment ceux envers le sexe féminin. Ainsi, les causes des comportements violents familiaux à l'égard des femmes ne fait pas une unanimité des auteurs. Certaines chercheurs voient les causes dans des facteurs personnels endogènes, d'autres dans des facteurs exogènes notamment sociaux, et d'autres encore les envisagent comme un phénomène complexe dont l'étiologie réside dans l'interaction de tous ces facteurs tant endogènes qu'exogènes. « Le débat relatif aux causes oppose ceux qui croient que la violence est principalement le fait de déterminants individuels et interpersonnels à ceux qui privilégient une analyse des facteurs sociaux » (**Rondeau, Gilles (2005), p.11**).

De même pour les contextes d'émergence qui se varient selon diverses situations de vie et conditions personnelles, interpersonnelles et familiales. Contextes qui ne peuvent être recensés, limités ou déterminés à cause des différences culturelles, sociales et sociétales.

A partir de cela, nous nous sommes interrogés sur la violence familiale à l'égard des femmes au sein de la société algérienne, sur sa genèse, sur la nature des actes et les formes qu'elle prend ainsi que sur les contextes d'émergence en posant les questions suivantes : Quelle est la nature (types et formes) des actes violents familiaux produits à l'égard des femmes ? Quels sont les causes de leur production ? Et dans quels contextes s'émergent-ils ?

## **2- Objectifs de l'étude**

Apporter des réponses à ces questions a constitué pour nous, un motif pour effectuer une étude pratique dont les objectifs étaient de :

- décrire la nature et les formes des actes violents familiaux produits à l'égard des femmes,
- déterminer les divers contextes dans lesquels la violence familiale à l'égard des femmes s'émerge et se produit.

## **3- Méthode d'approche**

Afin de réaliser les objectifs précédemment cités, nous avons procédé à une étude clinique de type qualitatif effectuée à Constantine et centrée sur l'étude de cas portant sur six femmes victimes de violence familiale (violence essentiellement physique et sexuelle – inceste-) en utilisant comme moyen de recueil de données les entretiens semi directifs à visée de recherche avec analyse de contenu selon la technique de Roger Mucchielli (1977). Ces entretiens ont été effectués avec les femmes victimes au nombre de quatre entretiens pour chacune et dont ils étaient basés sur deux axes principaux :

- Les comportements violents familiaux produits à l'égard de la femme victime à savoir : types et formes des actes violents.
- La genèse et les contextes d'émergence de ces comportements violents familiaux.

## **4- Présentation des sujets d'étude**

Cette étude s'est portée sur six femmes algériennes victimes de violence familiale. Cependant, il est important de préciser que les quatre premiers sujets d'étude sont des victimes à priori de violence physiques alors que les sujets 5 et 6 sont des victimes de violence sexuelle (inceste), ce qui pourra avoir une influence

La violence familiale à l'égard des femmes : nature des actes et contexte d'émergence (Étude de cas)	L'auteur : Touafek Samira	Volume : 10 / Numéro : 02 / 2022	Pages: 417- 430
--	---------------------------	----------------------------------	-----------------

non négligeable sur les résultats de cette étude. Le tableau suivant (tableau N° 01) synthétise les caractéristiques sociodémographiques de ces six sujets d'étude

Les sujets d'étude	Sujet 1	Sujet 2	Sujet 3	Sujet 4	Sujet 5	Sujet 6
Position de la femme victime	conjointe	fille	conjointe	sœur	fille	sœur
Situation socio-économique	bonne	bonne	mauvaise	bonne	mauvaise	mauvaise
Age (en an)	52	25	34	37	16	14
Situation familiale	mariée	célibataire	mariée	célibataire	célibataire	célibataire
Position dans la famille	mère	2 <sup>eme</sup> enfant	mère	4 <sup>eme</sup> enfant	1 <sup>ere</sup> enfant	16 <sup>eme</sup> enfant
Niveau d'instruction	3 A. S	universitaire	3 A. S	universitaire	4 A. M	3 A. M
Profession	institutrice	sans	sans	fonctionnaire	sans	sans
Antécédents	HTA	/	sinusite, HTA, migraine	diabète, goitre	/	/
Type de violence	conjugal	parental	conjugal	fraternel	parental	fraternel
Nature des actes violents	Physique, verbale, économique, psychologique	Physique, verbale, psychologique	Physique, verbale, psychologique	Physique, verbale, psychologique	Physique, verbale, économique, psychologique	Sexuelle (inceste), Psychologique

**Tableau N° 01 : les caractéristiques sociodémographiques des six sujets d'étude**

## **5- Résultats de l'étude**

Après analyse du contenu des entretiens nous avons obtenu des résultats qui sont plus ou moins diversifiés entre les sujets d'étude. Nous les avons regroupés en deux volets : nature des actes violents et contextes d'émergence.

### **5.1- Nature des actes violents familiaux produits à l'égard des femmes victimes**

Les résultats obtenus ont montré que les comportements ou actes violents familiaux produits à l'égard des femmes (victimes) englobent différentes formes. Ils se sont manifestés à travers cinq formes à savoir : physiques, psychologiques, verbaux, sexuels et la violence économique. Les actes de violence physique (coups de poings et de pieds, traîner par les cheveux, cogner la tête), et psychologique (dévalorisation, mépris, stigmatisation, déni de statut et de rôle, isolement social) occupent les premières places vu que, tous les sujets d'étude ont subi ces actes violents de manière fréquente, soit comme actes violents isolés (sujets 1, 2, 3, et 4) ou dans le cadre de la violence sexuelle incestueuse (sujets 5 et 6). Cela signifie que le passage à l'acte violent est apparemment facile et que l'action prend couramment les devants. Quant à la violence verbale, elle est conjointement pratiquée avec les autres formes de violence revêtant l'aspect d'injures et de grossièretés. Ces dernières constituent à priori, un mode interactionnel courant chez les protagonistes des interactions violentes non seulement pour exprimer leur colère et extérioriser leur ressentiment, mais également, un moyen à travers lequel chacun peut affirmer sa prédominance et préserver son pouvoir. Ces actes font donc, partie intégrante du registre communicationnel entre la femme victime et son agresseur. La violence sexuelle concerne deux sujets d'étude 5 et 6 où nous avons assisté à plusieurs actes sexuels incestueux qui remontaient à plusieurs années mais étalées sur des périodes dispersées. Quant à la violence économique, qui consiste en l'exploitation économique de la femme par l'homme, elle est moins produite et elle se rapporte à deux sujets d'étude 1 et 4 en lien direct avec respectivement, la conjointe et la sœur financièrement indépendante du conjoint (sujet 1) et du père et du frère (sujet 4).

De ce qui est des types des comportements violents familiaux, les résultats obtenus ont révélé l'existence de deux types : l'un unidirectionnel et l'autre bidirectionnel. Les actes violents unidirectionnels sont produits dans le système conjugal, entre parent/enfant et dans la fratrie où nous assistons à des comportements violents du conjoint sur la conjointe (sujets 1), du père à l'égard de la fille (sujets 2 et 5), et du frère à l'égard de la sœur (sujet 6). Dans ce type de violence, « l'agresseur est unique ; le conjoint est agressif envers la conjointe, le père envers son enfant et le frère à l'égard de sa sœur. En fait, dans le sous-système conjugal, le conjoint du sujet 1 violente sa conjointe psychologiquement en l'humiliant, en la dévalorisant socialement et à un degré moindre en la frappant et en l'exploitant économiquement en la privant de son salaire mensuel. De même



pour les actes violents unidirectionnels parentale qui revêt essentiellement les aspects suivants : sexuel, physique et verbal où le père a violenté sa fille (sujet 5) en l'agressant sexuellement, agression qui, parfois, était accompagnée de violence physique afin de pouvoir dominer et contrôler sa fille. Pour le sujet 2, les comportements violents du père sur la fille sont essentiellement physiques et psychologiques mais qui sont utilisés comme un moyen à travers lequel le père contrôle et domine sa fille (ou tous les enfants) tout en considérant ses comportements comme justifiés et légitimes, bien qu'ils dépassent visiblement, selon le sujet d'étude, le cadre éducatif et les modalités appropriés de l'éducation des enfants. Aussi, le sujet 6 a subi des actes de violence exclusivement sexuels de la part de son demi-frère depuis plusieurs années sans pouvoir préciser la date du début des agressions incestueuses mais elle se souvient avec certitude que dès sa 6<sup>ème</sup> année scolaire (il y a trois ans) son demi-frère s'est mis à rejoindre souvent son lit la nuit. Elle l'a menacé à plusieurs reprises de tout raconter à sa mère, des fois il renonçait et d'autres fois non. Cette violence produite à l'égard de la conjointe, des enfants, et dans la fratrie correspond au type de « violence punition » caractérisée par « de multiples formes de violence répétée et grave : comportements possessifs et autoritaires, menaces, actes visant à terroriser, etc., » (Fischer, Gustave Nicolas (2003), p.111). En plus, elle se produit majoritairement, dans un situation un peu particulière d'inégalité reflétant la reconnaissance de la différence entre les protagonistes (agresseur/victime) et la domination de l'un, l'agresseur ici conjoint, père et frère sur l'autre, la victime ici conjointe, enfant, et sœur.

Quant aux comportements violents bidirectionnels, ils sont produits également dans le sous-système conjugal (sujet 3) et le sous-système fraternel (sujet 4) notamment entre frère/sœur. Dans ces actes violents bidirectionnelles, les agresseurs (conjoint et frère) ont violenté physiquement, psychologiquement et verbalement leurs victimes (conjointe et sœur) qui, pour leur part, ont réagi par des conduites provocatrices, de l'entêtement et de la violence psychologique (humiliations, déni, et mépris), et parfois verbale notamment de la part de la sœur envers son frère. La conduite de la sœur met toujours le frère agresseur dans une situation difficile où il perd son contrôle et sa maîtrise de soi, ce qui aboutissait à des passages à l'acte brusques et imprévus d'où la violence physique.

Dans ce type d'actes violents les deux sous-systèmes conjugal et fraternel sont réciproquement violents où la symétrie est la plus élevée entre victime et agresseur. Ce mode relationnel de type symétrique favorise l'installation de la violence familiale de type « violence-agression » où les protagonistes de l'interaction



violente se trouvent dans une situation égalitaire et dans laquelle chaque protagoniste adopte un comportement de même niveau que l'autre protagoniste en effaçant ainsi, toute différence entre eux et renforçant en même temps la position similaire de chacun.

En outre, il ressort des résultats de cette étude que les comportements violents familiaux produits à l'égard des femmes (sujets d'étude) sont apparemment d'un côté, générationnels (le cas des six sujets d'étude) et transgénérationnels (sujet d'étude 3).

Les comportements violents familiaux générationnels sont produits dans tous les sous-systèmes familiaux et chez tous les sujets d'étude, ce qui veut dire que les sujets d'étude n'ont pas subi auparavant d'actes violents de leurs ascendants, quant aux comportements violents transgénérationnels ils caractérisent violence parentale produite sur le sujet 3 par le père dans le passé, durant son jeune âge. En fait, le sujet 3 a subi une double victimisation de violence parentale au passé et de violence conjugale au présent mais, il s'est différencié dans ses réactions à cette victimisation. Dans sa première victimisation, le sujet 3 s'est situé en position inférieure par rapport au père et donc, il assumait les actes agressifs sans pouvoir confronter le père probablement à cause de la différence de génération (père/enfant) et de genre en terme de force (homme/femme) mais encore plus, par principes éducatifs, mode de socialisation et valeurs sociales et religieuses opprimant largement les actes de violence, voire même de réplique, à l'égard des parents. Dans sa deuxième victimisation, le sujet 3 a réagi d'une manière différente en adoptant un rôle actif dans la genèse des comportements violents et en se confrontant à l'autre acteur de l'action violente (conjoint). Cela peut s'expliquer probablement à la fois, par le fait que les deux acteurs appartiennent à la même génération (âge) ce qui favorise la confrontation et le faire face, et par la prise de conscience des droits attribués à la femme algérienne dans son évolution sociale où nous avons assisté à une démarche de la part de la conjointe en dénonçant les actes violents du conjoint (plainte) bien qu'elle soit sans suite (abandon pour des raisons familiales - l'avenir des enfants-).

## **5.2- Contextes d'émergence de la violence familiale à l'égard des femmes**

Les contextes d'émergence des comportements violents familiaux à l'égard des femmes sont relatifs aux situations génératrices de violence qui sont majoritairement banales et démesurées par rapport à l'acte violent produit. Les différents contextes d'émergence sont trois :

a) **Contexte éducatif** : Les comportements violents familiaux à l'égard de la femme se déroulent dans un contexte éducatif familial impliquant l'un des processus de socialisation par lequel l'agresseur, qui se considère comme un éducateur pour l'enfant, tente à la fois, d'éduquer l'enfant, de lui enseigner le bon comportement et de maintenir l'ordre au sein de la famille à travers l'adoption d'un comportement anormal qualifié de violent. Le recours à la violence est excessivement inapproprié et préjudiciable à la fille victime. Il est clairement manifeste chez le sujet 2, où nous avons constaté que le passage à l'acte violent du père est induit par l'avènement des scènes ordinaires, insignifiantes de la vie quotidienne telles que : faire tomber imprudemment une cuillère lors du dîner, retarder de faire les tâches ménagères -nettoyage du sol et laver la vaisselle après avoir mangé-, oublier d'éteindre la lumière de la chambre après avoir être sorti,... Ces événements engendrent toujours injures et agressions physiques de la part du père, ce qui est un comportement démesuré. Ce contexte éducatif dans lequel la violence à l'égard du sujet 2 se réalise toujours se voit disproportionné aux mesures éducatives connues, car le comportement violent est produit sur une femme adulte âgée de 25 ans, ce qui dépasse l'éducation en concept d'étapes et de socialisation, et en ignorant le niveau d'instruction de la victime qui est censé constituer une barrière aux comportements violents du père.

b) **Contexte relationnel** :

ce contexte est relatif aux modes d'interaction entre victime et agresseur qui sont à l'origine des actes violents. Les résultats de l'étude ont montré que le contexte relationnel de la violence familiale à l'égard des femmes est varié en termes de situations provoquant cette violence. Le noyau de contexte englobe deux modes : emprise et rivalité.

L'emprise concerne les sujets : 1, 5 et 6, et tous les actes violents sont générés d'une situation inégalitaire du pouvoir entre agresseur et victime en termes d'autorité et pouvoir. Pour le sujet 1, l'autorité du conjoint est exercée sur sa conjointe dès leur mariage et ce tant sur le plan personnel que sur le plan social notamment au travail ce qui a pu engendrer une dépendance et un attachement de la conjointe envers son conjoint et enfin, une soumission à ses exigences sans possibilité d'opposition à ses actes violents en se plaçant ainsi, en position d'infériorité produisant des liens conjugaux plus ou moins rigides. Quant aux sujets 5 et 6, l'emprise de l'agresseur était indispensable pour pouvoir réaliser ses agressions sexuelles incestueuses. La soumission de la victime étant due à la peur

des menaces de l'agresseur et /ou à sa violence, l'a mis dans une position relationnelle inégale qui peut être qualifié d'infériorité.

Cette position d'infériorité constatée chez ces sujets d'étude peut être en lien avec le type d'attachement affectif existant entre la victime et l'agresseur particulièrement celui qui se rapporte à un attachement de style insécure, craintif et soucieux et qui a pu constituer un fond anxieux susceptible à l'émergence de la violence sur un mode passif qui encourage habituellement l'installation de la violence unidirectionnelle en soumettant toujours la femme à la position de victime. En fait, l'agresseur se positionne supérieurement par rapport à sa victime et se donne le droit et la liberté de punir, d'humilier l'autre, et de dénier sa dignité d'enfant ou de femme, ainsi, la victime mérite d'être punie et humiliée et donc, il est en mesure d'avoir une emprise sur elle. Cela engendre un mode relationnel complémentaire, c'est-à-dire inégalitaire fondé sur la relation de type bourreau-victime dont le rapport entre les deux protagonistes est un rapport de différence et d'inégalité entre conjoint / conjointe et père/fille. C'est la violence-punition.

En ce qui concerne le contexte relationnel de la rivalité, il est relatif au pouvoir et à l'autorité existant entre la victime et son agresseur, et la recherche permanente de l'affirmation de soi, et de l'autonomie individuelle, ce qui a induit automatiquement des passages aux actes violents. Pour la rivalité du pouvoir et de l'autorité, elle s'est manifestée chez deux sujets d'étude 3 et 4.

Pour le sujet 3 la rivalité dans le couple conjugal s'est manifestée à travers des tentatives réciproques de possession du pouvoir. La conjointe pratique son pouvoir et son autorité à travers l'imposition de ses volontés sur son conjoint, l'établissement unilatéral d'ordre dans la famille, et la limitation du rôle du père (le conjoint) au sein de la famille. De son côté, le conjoint essaye de contrôler ou plutôt de soumettre sa conjointe à ses volontés mais souvent il ne réussit qu'à travers le recours à la violence comme moyen d'affirmer sa prédominance, son pouvoir et son autorité.

Pour le sujet 4, la rivalité fraternelle concernant l'exercice du pouvoir et de l'autorité dans la famille socialement attribuée au sexe masculin (ici le frère) mais implicitement cédée à la fille (ici la sœur) qui détient l'économie de la famille, vu que c'est elle qui subvient à tous ces besoins. Et donc, la sœur refuse l'autorité fraternelle à deux niveaux :

- Le premier est dû au fait que le rôle de parrainage que joue la sœur au sein de sa famille est plus important vu que c'est elle qui subvient aux besoins de la famille compte tenu de l'incapacité du frère à jouer ce rôle en raison de son

chômage et donc, la sœur se positionne financièrement en supériorité. Cela la poussa à essayer d'imposer son contrôle et sa gestion sur toute la famille.

- Le second, est relatif aux tentatives du frère d'imposer un contrôle constant et important sur les activités extérieures de sa sœur et de réduire son espace de liberté dans l'exercice du rôle social du patriarcat. En revanche, la sœur indépendante financièrement cherche à s'affirmer et à avoir une autonomie personnelle sans censure ni intervention autoritaire de quiconque, ce qui entraîne perpétuellement une opposition et des conflits entre les deux protagonistes des actes violents.

Ce contexte relationnel de rivalité a engendré par conséquent, des conduites d'opposition, un refus de l'autorité de l'agresseur et des conflits qui ont dégénéré vers l'adoption de la part et d'autre des comportements violents de type bidirectionnelle. Ce mode relationnel, qualifié de symétrique et d'égalité qui efface toute différence entre les deux acteurs de l'acte violent, était indispensable pour l'escalade de la violence et le passage à l'acte violent de la part de l'agresseur. Les coups et les insultes de l'agresseur sont accueillis, en contrepartie, par une violence verbale, un entêtement de la part de la victime qui n'hésite pas à mettre son agresseur hors de lui et en lui faisant perdre le contrôle de soi. C'est la violence-agression.

c) **Contexte situationnel circonstancié** : il s'agit de la violence sexuelle incestueuse (sujets 5 et 6). L'émergence de la violence familiale à l'égard des deux femmes victimes est soumise à des situations plus ou moins particulières.

Pour le sujet 5, les agressions ont eu lieu dans des situations circonstanciées particulières de la vie répartie sur plusieurs années. A chaque agression le père trouve un prétexte pour qu'il reste seul avec la victime, il participe même à créer ces circonstances (visiter la nouvelle maison seul avec son père, à l'occasion de la fête de l'Aïd où le père a insisté pour qu'elle rester seule avec lui, ...).

Quant au sujet 6, les agressions subies se sont produites pendant des années durant lesquelles, l'agresseur a profité des fréquentes absences de la mère de la maison, et de sa présence seule avec sa sœur pour l'agresser sexuellement à plusieurs reprises. En fait, la victime ne sait pas exactement à quel moment précis les agressions du frère ont débuté mais elle se souvient très bien de ces trois dernières années où elle confirme avec certitude que son demi-frère s'est mis à rejoindre souvent son lit la nuit. Elle l'a menacé à plusieurs reprises de tout dévoiler à sa mère, des fois il renonçait et d'autres non.

## **Conclusion**

La violence familiale à l'égard des femmes, constitue sans doute, la forme la plus courante de violence faite à l'encontre des femmes. Cette étude a dévoilé successivement, les différents types de cette violence à savoir trois : conjugale, parentale et dans la fratrie, la nature diversifiée de actes violents allant de la violence physique constamment accompagnée de violence verbale et psychologique à la violence sexuelle incestueuse la plus traumatisante, sans négliger la violence économique tacite pratiquée sur la femme. En plus, cette violence familiale faite aux femmes se voit unidirectionnelle et bidirectionnelle, générationnelle et transgénérationnelle, et sa genèse réside dans les situations de vie habituellement banales et disproportionnées par rapport aux actes violents induits et produits. Ces derniers se sont émergés dans trois situations de vie relatives aux contextes éducatif, relationnel, et situationnel circonstancié.

### **Suite aux résultats obtenus de cette étude, nous suggérons quelques dispositifs d'intervention et de prévention pratique à savoir :**

- Au niveau individuel : une prise en charge psychosociologique d'écoute, d'orientation et d'accompagnement et d'aide sociale, doit être apporté aux deux pôles de l'acte violent familial (la victime et l'agresseur), et ce afin de bien comprendre les situations génératrices de violence ce qui va permettre une résolution adéquate de ces situations.

- Au niveau familial : la thérapie familiale et/ou de couple est indispensable pour du moins installer un climat non violent au sein de la famille, ce qui va éviter la désintégration de la famille, qui est plus destructrice que la violence produite en elle-même vu qu'elle dépasse les acteurs de violence aux autres membres de la famille. Dans ce même cadre, le recours aux institutions et aux procédures judiciaires peuvent être néfaste pour toute la famille.

Dans tous les cas, toute intervention en dehors de la famille est inutile, l'inverse elle peut plutôt constituer un autre préjudice plus important que la violence produite en son sein.

Enfin, pour diminuer la violence familiale à l'égard des femmes, les différents acteurs sociaux sont appelés à connaître distinctement ses causes et ses contextes d'émergence, car cela facilite la mise en place de mécanismes appropriés d'intervention et de prévention contre cette forme de violence à l'égard des femmes.

## **Références**

1. Camadessus, Brigitte (1993). **Violence au présent**, in L'enfance violentée, édité par Camadessus Brigitte & Kiener Michel, collection Monde de la famille, Paris, France : ESF éditeur
2. Damiani, Carole, (1999). **Situations traumatiques : violences et traumatisme psychique**, in souffrances et violences, psychopathologie des contextes familiaux, sous la direction de : Ange Raoult, Patrick. Paris, France : Harmattan
3. Fischer, Gustave-Nicolas. (2003). **Psychologie des violences sociales**, Paris, France, Dunod.
4. Mucchielli, Roger. (1977), **L'analyse de contenu des documents et des communications : connaissance du problème**, Paris, France ; E S.F, 2<sup>e</sup> édition,
5. Pourtois, Jean Pierre, (2000). **Blessure d'enfant. La maltraitance : théorie, pratique et intervention**, Bruxelles, Belgique, De Boeck, Nouvelle édition.
6. Rondeau Gilles. (2005). **La violence familiale**, in traité de problèmes sociaux, chapitre 15, pp. 319-336, sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois, Yves *Martin*, Québec, Canada : Institut Québécois de recherche sur la culture.
7. [www.algerie360.com/plus-de-5-600-femmes-violentees-durant-les-neuf-premiers-mois-de-2019/](http://www.algerie360.com/plus-de-5-600-femmes-violentees-durant-les-neuf-premiers-mois-de-2019/), consulté le 17/09/2020
8. [www.aps.dz/algerie/66309-algerie-plus-de-7500-femmes-victimes-de-violence-en-neuf-mois-cndh](http://www.aps.dz/algerie/66309-algerie-plus-de-7500-femmes-victimes-de-violence-en-neuf-mois-cndh), consulté le 11/09/2020
9. [www.lexpressiondz.com/index.php/nationale/une-loi-penale-simpose-207040](http://www.lexpressiondz.com/index.php/nationale/une-loi-penale-simpose-207040), consulté le 03/10/2020
10. [www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx](http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx), consulté le 03/10/2020.